

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 AVRIL 2022 – 18h (convocation du 14 Avril 2022)**

Présents : Mmes et MM.: Pascal BELLES, Alain BERNARD, Mariette COMBES, Alain DANTONI, Sylvie FANTI, Thierry GAUMET Céline GIL, Guy GRANIER, Aline JALABERT, Jacky HERNANDEZ, Christiane NAVARD,

Renée RAYNAL

Absents : Roland BASCOUL Hélène PETERGAC

Nombre de membres en exercice : 14, présents : 12

Président de séance : Mariette Combes, Maire

Secrétaire de séance : Christiane Navard

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du compte-rendu du 24 mars 2022
- 2- Compte-rendu des travaux
- 3-Délibération participation voyage scolaire
- 4-Délibération Hérault Énergies
- 5-Dotation aux associations
- 6- Convention avec la légion
- 7- FAIC 2022
- 8- Questions diverses

1-Approbation du procès-verbal du 24 mars 2022

Madame le Maire invite l'assemblée à approuver le compte-rendu du Conseil municipal du 24 mars 2022

Aucune remarque n'étant formulée, **le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.**

3-Compte-rendu des travaux d'avril rapport : ALAIN DANTONI

Travaux de nettoyage des lieux-dits : « Escalier long », entretien bacs au cimetière, rue de la Gare, St Joseph, salle Jean Moulin, parking au Castan, parking Ste Barbe, ancien Pont des Ânes.

-Travaux de débroussaillage divers : arrachage de ronces sous mur OPC, débroussaillage à Grand Champ et à la Place Gambetta, Chemin au plateau Ste Barbe, Chemin Papin, Jardin « Nid Douillet ».

travaux de réfection : travaux peinture au Nid Douillet, réfection mur au Castan et escalier café Mounis, réparation grille chemin au Castan et pose d'un potelet, réfection de la grille à l'entrée du plateau Ste barbe, travaux chemin Padène, pose d'une borne - caniveau au Castan .

Travaux de l'entreprise Colas à la cour des festivités et cour des écoles, marquage passage piétons et opération de trous pour mise en place de potelets.

Travaux de plomberie et électrique concernant le garage municipal repris par la commune pour y remiser le véhicule municipal, coulage de la chape du garage

Enlèvement de 2 voitures en infraction par entreprise Verlaguet au Château.

3-Délibération participation voyage scolaire

5-Dotation aux associations

Le point 3 et le point 5 ont été délibérés conjointement : en effet, la proposition de subvention à l'association Coopérative scolaire intègre 200€ de participation de la commune au voyage scolaire.

Associations	Subvention 2022	Dotation à verser	Dotation en attente
Anciens Combattants	200	200	0
Comité des Fêtes	400	0	400
Coopérative scolaire	500	300	200 (si bus)
Des Pierres et du Charbon	400	400	0
Diane	400	400	0
DJAGA60	250	250	0
Foyer Ste Barbe	400	400	0
La chorale des 3 clochers	250	0	250
Le chevalet Graissessacois	400	400	0
Olympique Pétanque Club	400	400	0
Les Têtes en Fêtes	400	400	0
AICA	400	400	0
Tennis dès création	400	0	400
Ligue contre le cancer	200	200	0
Masc 34			Dotation si création
TOTAL €uros	5 000 €	3 750€	1 250€

Madame le Maire précise que la commission des associations s'est réunie le 20 Avril 2022.

Il a été décidé de proposer la répartition des subventions aux associations telle que ci-dessus.

Le Conseil DELIBERE et approuve la proposition de répartition des subventions proposées par la commission aux Associations.

4-Délibération transfert compétence investissement Hérault Énergies

Conformément à l'article 3.4.1 de ses statuts, le Syndicat Départemental d'énergies de l'Hérault, Hérault Énergies, peut exercer la maîtrise d'ouvrage d'investissement sur les installations d'éclairage public et éclairage extérieur (installations nouvelles, renouvellement d'installations et extension de réseaux) . Les collectivités qui transfèrent leur compétence au *1er janvier 2023*, participeront au financement des travaux d'éclairage public au travers du reversement à Hérault Énergies de 25% de la TCFE (Taxe sur la consommation finale d'électricité) .

Dans le cadre de ce transfert de compétence, les installations d'éclairage public resteront la propriété de la commune et seront mises à la disposition d'Hérault Énergies pour lui permettre d'exercer la compétence transférée.

En outre, **Madame le Maire rappelle** que la commune a transféré la compétence éclairage public en 2016, mais au vu des évolutions financières nécessaires exposées dans les délibérations du comité syndical d'Hérault Énergies du 11 octobre 2021 et du 18 février 2022-, il convient de réitérer la décision de transfert ou de restitution de la compétence par délibération.

Dans le cas de confirmation du transfert, il convient de préparer le procès-verbal de transfert conjointement avec le syndicat, procès-verbal qui sera soumis au vote du conseil municipal d'ici la fin de l'année, pour une nouvelle adhésion effective au 1er janvier 2023.

Compte-tenu qu'il y a encore beaucoup d'investissements en éclairage public à réaliser,

Entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

CONFIRME à l'unanimité le transfert de compétence « investissement Éclairage public, et éclairage extérieur », telle que décrite à l'article 3.4.1 des statuts du syndicat, et dont les conditions financières ont été précisées par délibération n° 82-2021 et n°10-2022,

Autorise Mme le Maire à préparer le procès-verbal de mise à disposition des biens, ainsi que tous les documents relatifs à ce transfert qui sera soumis à délibération du conseil municipal d'ici la fin de l'année.

Autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces afférentes .

6- Convention avec la légion

Le conseil municipal, valide une convention avec la 13ème Demi-brigade de légion étrangère, cette dernière étant basée à la Cavalerie dans l'Aveyron (12).

Ce corps d'armée sera missionné pour organiser des sessions d'entraînement, utiles à la formation de leurs hommes, sur le territoire de la commune de Graissessac (commune et terrains communaux) .

Objet de la convention :

la commune autorise la circulation et le stationnement du personnel et matériel sur le dit terrain afin de permettre au bénéficiaire d'effectuer des exercices militaires.

la commune consent à l'usage, à titre gracieux, de son terrain et de la salle jean moulin ainsi que l'utilisation du bloc sanitaire de Grand champ.

Le terrain sera mis à disposition durant une période de 4 ans jusqu'à la fin de la mandature présente.

La convention établit les critères de mise en œuvre, les droits et traite des engagements de chacun.

Elle prévoit outre les conditions d'emploi, le règlement de dommages éventuels, les possibilités de modification et de résiliation du contrat .

7- FAIC 2022

Madame le Maire expose les termes du projet de restructuration de l'espace Place Gambetta, la première phase étant l'installation de toilettes automatiques monobloc.

Le montant total des travaux s'élève à 50 100,23€ HT. Elle propose au conseil de demander une aide financière à hauteur de 40 000€ auprès de conseil départemental.

Le conseil municipal, APPROUVE à l'unanimité la demande d'aide financière de 40 000€ au titre du FAIC 2022

8- Questions diverses

Réunion programmatique du Conseil concernant les projets, à planifier d'ici la fin Juin.

Fin de la séance à 20h00

Prochain conseil le 19 Mai à 18 heures



A collection of approximately ten handwritten signatures in blue ink, arranged in a loose, non-linear pattern. The signatures vary in style, with some being highly stylized and others more legible. Some of the more recognizable names include 'Santo', 'Santoni', and 'Juliet'. The signatures are scattered across the lower half of the page.